



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 28 juin 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 56 - Campus Bouloie-Temis - Convention de coopération public-public

## Campus Bouloie-Temis

### Convention de coopération public-public

**Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	13/06/2018	Favorable unanime (1 abstention)

#### I - Contexte

##### Europan14

En juin 2016, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, associés à l'Université de Franche-Comté et au SMPSI, se sont engagés dans une **démarche européenne expérimentale de concours d'idées d'architecture et d'urbanisme** en participant au concours **EUROPAN 14** piloté par l'association Europar France en partenariat avec le Plan Urbanisme Construction et Architecture (le PUCA), le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Ministère de la Cohésion des Territoires et le Ministère de la Culture, sur le thème de «la Ville Productive». Le CROUS a rejoint la démarche.

23 équipes ont porté leur **réflexion sur un large périmètre** composé notamment du **Campus universitaire de la Bouloie** et du **Parc technologique Temis** qui sont deux entités monofonctionnelles juxtaposées, en lisière du quartier résidentiel de **Montrapon** qui est identifié comme prioritaire dans la politique de la ville. L'objectif à travers le **thème de la ville productive** consistait notamment à produire des réflexions et des principes d'organisation et d'aménagement de l'espace à même de permettre et **favoriser la requalification du campus de la Bouloie, le décloisonnement des espaces et le dialogue entre Temis et le campus, l'interpénétration entre cet espace de connaissance et d'activité avec la ville** et, enfin, de **donner à comprendre ce que devrait être un campus du XXI<sup>ème</sup> siècle**.

Parmi les 23 équipes candidates qui ont émis des propositions d'organisation spatiale et d'orientation fonctionnelle pour ces sites, **trois équipes ont été distinguées** à l'issue de la procédure de concours en décembre 2017 **avec lesquelles nous avons la possibilité de passer des missions de maîtrise d'œuvre**.

##### Grand Besançon Synergie Campus

Dans le même temps, au mois de novembre 2017, le Grand Besançon, la Ville de Besançon, l'UFC, le SMPSI et le CROUS ont signé, conjointement avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, le Centre Hospitalier Universitaire, l'Etablissement Français du Sang, le Pôle Micro-Techniques, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Musique du Grand Besançon, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon, une lettre d'intention en vue de concevoir un projet global de développement qui vise à décloisonner les milieux académique et professionnel et à faire en sorte qu'ils contribuent au rayonnement économique et culturel de la Ville. Cette initiative s'intitule «**Grand Besançon Synergie Campus**» et souhaite mettre en place, notamment sur le Grand Besançon, les vecteurs nécessaires au **renforcement de l'enseignement supérieur, aux synergies avec le monde économique et la cité, à la promotion du territoire**.

## Contrat de développement métropolitain du Grand Besançon

Enfin, la **Région Bourgogne-Franche-Comté** propose, dans le cadre d'un **contrat de développement métropolitain** à signer avec le Grand Besançon **courant automne 2018, d'accompagner financièrement des projets dont une large partie sera consacrée à l'enseignement supérieur**, sur la période 2018-2021, pour accélérer le **processus de requalification du campus de la Bouloie** et soutenir les synergies avec les deux autres campus bisontins du centre-ville (UFR SLHS) et des Hauts du Chazal (UFR Médecine-Pharmacie).

### **II - Modalité de mise en œuvre**

Le Grand Besançon, la Ville et l'Université ont une forte ambition pour le campus de la Bouloie qui nécessite une opération de requalification d'ampleur et de long terme. **La consistance de cette opération, sa programmation, la mise en relation entre le campus, les territoires avoisinants et la Ville nécessitent d'être définies à l'intérieur d'un véritable projet universitaire et urbain.** Seul, en effet, la construction d'un projet urbain à long terme, sur la grande échelle de territoire, et son phasage peut permettre de justifier la cohérence des interventions, leur calendrier et leur financement.

**L'articulation des démarches en cours et la mise en commun des attentes et des moyens sont au cœur des modalités de mise en œuvre du projet de requalification du campus :**

A la suite d'European, un travail est engagé avec les équipes nommées pour **construire une intention urbaine unique fondée sur les attendus actualisés de chacun des partenaires.** Cette démarche dénommée «Ateliers urbains du Campus» répond à un protocole et à un groupement de commande signés entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon, l'UFC, le SMPSI et le CROUS. La participation du Grand Besançon à l'organisation et au financement des «Ateliers urbains du Campus» a été validée par délibération le 29 mars 2018. Ce travail permettra, dès le mois de juin, de définir les caractéristiques d'un projet urbain à long terme articulant le campus de la Bouloie, Temis, le quartier de Montrapon, gérant les interfaces nécessaires avec la ville et identifiant les éléments d'aménagement propices à l'accélération de la mise en synergie des trois campus bisontins. L'intention urbaine livrée intégrera les besoins liés aux fonctions et aux usages attendus dans ce vaste espace, il spatialisera les principes d'organisation qui pourront être déclinés et phasés ultérieurement dans un projet urbain.

**L'intention urbaine sera la première formalisation de la cohérence d'ensemble du projet qui devra être garantie sur le long terme.**

**Pour passer rapidement en mode opérationnel et identifier les actions à mener par chaque partenaire, il faut être en capacité de passer de la vision globale à une déclinaison fine de l'aménagement du territoire ainsi qu'à un phasage rationnel.**

Ce besoin est accéléré par le calendrier de signature du contrat métropolitain avec la Région qui ne couvre qu'une première phase d'aménagement sur le seul périmètre de campus, mais qui nécessite qu'on sache décrire dans quel projet global les interventions subventionnées s'inscrivent, au bénéfice de quel projet universitaire, dans quelle complémentarité avec le CROUS, animé par quelles interactions et quelle dynamique avec le technopôle et la ville.

En plus de cette obligation de construire et démontrer la cohérence d'ensemble du projet urbain ainsi que la prise en compte de l'ensemble des besoins des acteurs de ce territoire, le calendrier serré du contrat métropolitain interroge sur l'organisation qui permettra de mobiliser le plus efficacement possible les moyens d'ingénierie disponibles chez les partenaires pour passer à l'opérationnel dans le temps imparti.

Compte tenu du nombre d'acteurs œuvrant sur ce territoire, de la diversité des situations et des moyens opérationnels de ces acteurs et de la nécessité de construire collectivement le projet urbain, **une convention de coopération public-public paraît le moyen le plus efficace pour les partenaires de mobiliser leurs compétences pour mettre en œuvre le projet Campus, de préciser le rôle de chacun des acteurs et de préparer en commun les modalités et les phases de mise en œuvre.**

La coopération horizontale public-public est une faculté offerte entre collectivités locales et établissements publics de **mettre en commun leurs moyens au bénéfice d'une mission d'intérêt général à laquelle ils contribuent**. La faculté de mobiliser au bénéfice des signataires de la coopération des moyens de quasi-régie de l'un d'entre eux est un de ces moyens.

A l'heure actuelle, un certain nombre de projets de réalisation de travaux d'espaces extérieurs et d'ouvrages (constructions neuves/réhabilitations) sont identifiés par l'UFC à des stades de maturation différents. Il est nécessaire d'en homogénéiser les études et de les contextualiser pour les rendre opérationnelles et les engager dans les conditions du contrat métropolitain qui sera conclu entre la Région Bourgogne-Franche Comté et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Des projets à des stades de conception ou de programmation différents sont également connus sur le périmètre de Temis ou de Montrapon.

Afin d'exploiter au mieux les moyens dont chacun dispose et éviter que le lancement non coordonné d'études aboutisse à des doublons stériles ou à des réponses incomplètes au regard de la variété des besoins identifiés, les Partenaires apprécient l'intérêt de la mise en place entre eux **d'une coopération contractuelle au titre d'une première phase d'études relatives à l'opération Synergie Campus** qui permettra :

- de développer une assistance mutuelle afin d'utiliser au mieux les compétences et les moyens de chacun en vue d'atteindre leurs objectifs communs,
- d'élaborer un projet urbain d'ensemble associant tous les Partenaires,
- de réaliser les études urbaines, pré-opérationnelles et de programmation permettant la déclinaison opérationnelle du projet Synergie Campus.

Cette phase d'étude permettra de travailler la définition du projet urbain global, d'identifier l'ensemble des interventions à programmer sur le long terme, puis de décliner l'organisation de sa mise en œuvre selon les périmètres des différents maîtres d'ouvrages et selon un calendrier de réalisation prévisionnel.

Elle fera l'objet d'une convention d'études entre la CAGB/la Ville, «commanditaires», et T25. Son financement est inscrit au budget de la CAGB. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à environ 600 000 € sur l'exercice 2018-2019.

Les modalités de contribution financière de chacun des partenaires seront définies en application de la convention de coopération.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :**

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention de coopération public-public,
- de se prononcer favorablement sur le projet de convention d'études à intervenir avec la SPL T25,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer lesdites conventions et tous documents à intervenir dans leur mise en œuvre.

M. FOUSSERET, Mme PESEUX, M. POULIN, M. POUJET, M. CURIE, M. LOYAT, Mme PRESSE, Mme MAILLOT, Mme ROCHDI (2), M. GONON (2), M. FAGAUT, Mme LEMERCIER et M. BODIN (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37  
Contre : 0

Abstentions : 2  
Ne prennent pas part au vote : 16



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.

